

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

1.1 Identificateur de produit :

NETTOYANT CUISINE *EASY PRO*

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Nettoyant cuisine

Utilisations non recommandées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236446834

E-mail : info@innovis.be — Site web : <http://www.innovis.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Belgique : +32 70 245 245

France : Centre antipoison de Nancy :03.83.85.85.18

2 Identification des dangers :

2.1 Classification du mélange :

Irr. oc. 2 / SGH H319

2.2. Éléments d'étiquetage :

2.2.1 Symbole(s) et mention d'avertissement :



ATTENTION

2.2.2 Mention de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2.3 Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2.2.4 Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3. Information complémentaire :

Parfum contenant une ou plusieurs substances allergisantes à une concentration > 0.01% : Limonene

2.4. Autres dangers :

La solution dans l'eau est une base moyennement forte.

3 Composition/informations sur les composants :

3.1. Mélange :

Ethanol ; alcool éthylique	1 < C < 5	CAS N° : 64-17-5 EINECS : 200-578-6 CLP Classification : SGH02 Liq. infl. 2 - H225 SGH07 Irr. oc. 2 - H319
Glucoside d'alcool gras	1 < C < 3	CAS N° : 68515-73-1 CLP Classification : SGH05 Lés. oc. 1 - H318
Composition parfumante citron vert	0 < C < 1	CLP Classification : SGH02 Liq. infl. 3 - H226 SGH07 Sens. cut. 1 - H317 SGH08 Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 SGH09 Tox. aq. Aiguë 1 - H400

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours :

4. 1. 1. Conseils généraux :

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation :

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau :

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

4. 1. 4. Contact avec les yeux :

Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Tenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4. 1. 5. Ingestion :

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

4. 2. 1. Inhalation :

Non déterminé

4. 2. 2. Contact avec la peau :

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux :

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

4. 2. 4. Ingestion :

Non déterminé.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5 Mesures de lutte contre l'incendie :

5. 1. Moyens d'extinction :

En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés. : mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées

5. 3. Conseils aux pompiers :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité :

Aucun.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.

6. 4. Référence à d'autres sections :

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 Manipulation et stockage :

7. 1. Manipulation :

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec

Conserver à l'abri du gel

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s) :

Lire l'étiquette avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir hors de portée des enfants.

Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

7. 2. Stockage :

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage :

Conserver à l'abri du gel.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner :

Conserver à l'écart des : acides

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur :

De même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Utilisation professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8. 1. Paramètres de contrôle :

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition :

* Composant : éthanol No. CAS 64-17-5

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) :

5.000 ppm, 9.500 mg/m³

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME) : 1.000 ppm, 1.900 mg/m³

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

* Composant : éthanol No. CAS 64-17-5

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 950 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 1900 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 343 mg/kg p.c./jour

8. 2. Contrôles de l'exposition :

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains :

Porter des gants appropriés. La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation. Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. Les matières suivantes sont convenables : gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps :

Vêtements de protection à manches longues

8. 2. 4. Protection des yeux :

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

Utiliser la ventilation adéquate.

9 Propriétés physiques et chimiques :

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

9. 1. 1. Aspect : liquide

9. 1. 2. Couleur : vert

9. 1. 3. Odeur : citron

9. 1. 4. PH : Pur à 20°C : 11 +/- 0,3

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition : Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair : Non déterminé.

9. 1. 7. Limites d'explosivité : Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1) : 1,000 +/- 0.02 à 20°C

9. 1. 9. Viscosité : Non déterminé.

9. 2. Autres informations :

9. 2. 1. Hydrosolubilité : Produit hydrosoluble

9. 2. 2. Liposolubilité : Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants : Non concerné

10 Stabilité et réactivité :

10. 1. Réactivité :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses :

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. Conditions à éviter :

PAS de contact avec les surfaces chaudes.

10. 5. Matières incompatibles :

Ne pas mélanger avec : les acides

10. 6. Produits de décomposition dangereux :

Ne pas respirer les fumées.

11 Informations toxicologiques :

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Informations composants : FDS Fournisseurs

11. 2. Toxicité aiguë :

11. 2. 1. Inhalation :

Composant : Glucoside d'alcool gras CAS N° 68515-73-1
Non disponible

Composant : Ethanol No. CAS 64-17-5

CL50 : > 20 mg/l (rat ; 4 h ; vapeurs)

11. 2. 2. Contact avec la peau :

Composant : Glucoside d'alcool gras CAS N° 68515-73-1
DL50 lapin : > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)
Non-irritant pour la peau.

Composant : Ethanol No. CAS 64-17-5

DL50 : > 2000 mg/kg (lapin) (OCDE ligne directrice 402)

Pas d'irritation de la peau (lapin) (OCDE ligne directrice 404).

11. 2. 3. Contact avec les yeux :

Composant : Glucoside d'alcool gras CAS N° 68515-73-1
Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Composant : Ethanol No. CAS 64-17-5

Irritation modérée des yeux (lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Provoque une sévère irritation des yeux.

11. 2. 4. Ingestion :

Composant : Glucoside d'alcool gras CAS N° 68515-73-1
DL50 rat (par voie orale) : > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Composant : Ethanol No. CAS 64-17-5

DL50 : > 2000 mg/kg (rat) (OCDE ligne directrice 401)

12 Informations écologiques :

12. 1. Toxicité :

Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12. 2. Persistance et dégradabilité :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation :

Non déterminé.

12. 4. Mobilité dans le sol :

Non déterminé.

12. 5. Résultats des évaluations PBTet vPvB :

Non déterminé

12. 6. Autres effets néfastes :

Données non disponibles

12. 7. Information(s) générale(s) :

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 Considérations relatives à l'élimination :

13. 1. Méthodes de traitement des déchets :

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s) :

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets) ; art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)

Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14 Informations relatives au transport :

14. 1. Information(s) générale(s) :

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14. 2. Numéro ONU :

Non applicable

15 Informations réglementaires :

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement EC/830/2015 – CLP 1272/2008.

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004 :

Agents de surface non ioniques : moins de 5%

Agents de surface anioniques : moins de 5%

Parfums, Limonene

Conservateur, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16 Autres informations :

16. 1. Législation(s) suivie(s) : Abréviations et acronymes

CAS Chemical Abstracts Service

CLP Classification, étiquetage et emballage

SGH Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CL50 Concentration létale médiane

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

16. 3. Avis ou remarques importantes :

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions :

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Références et / ou bibliographie :

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

16. 6. Conseils relatifs à la formation :

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

16. 7. Historique :

16. 7. 1. Date de la première édition : 20/01/17

16. 7. 2. Date de révision précédente : 07/01/19

16. 7. 3. Date de révision : 15/01/19

16. 7. 4. Version : 3

16. 7. 5. Révision chapitre(s) n° : 15-16